



ETAT D'ISRAEL
MINISTRE DE L'ÉDUCATION
ADMINISTRATION PÉDAGOGIQUE
DEPARTEMENT DES ÉLÈVES NOUVEAUX IMMIGRANTS



ברוכים הבאים!

Soyez les bienvenus !

Chers parents, bonjour,
Nous vous félicitons pour votre décision
de venir vivre en Israël.

Pour vous aider à vous intégrer en Israël et pour que vos enfants s'intègrent bien à l'école et au jardin d'enfant, nous désirons vous donner quelques informations sur le système scolaire en Israël, qui risque d'être différent de celui que vous connaissez.



Système d'éducation en Israël – Répartition selon les classes d'âge :

- **Jardin d'enfants** : pour les enfants de 3 à 6 ans. A partir de 5 ans, il est obligatoire par la loi d'envoyer les enfants au Gan.
- **Ecoles primaires** : 6 années scolaires, de la Kita Aleph à Kita Vav (du CP à la 6ème) pour les enfants de 6 à 12 ans. (Il y a certaines écoles primaires où l'on étudie jusqu'à la fin de Kita Heth [4ème])
- **Hativat Benaïm (premier cycle ou collège)** : 3 années de Kita Zaïm à Kita Tèt (5ème à 3ème) pour les jeunes de 12 à 15 ans (il y a certaines écoles où l'on étudie de la Kita Zaïm jusqu'à Youd Beth [5ème à terminale])
- **Hativat Eliona (deuxième cycle ou lycée)** : 3 années de Kita Youd à Kita Youd Beth (seconde à terminale) pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Système d'éducation en Israël – Répartition selon les types d'établissements - il existe différents réseaux d'écoles :

- Etablissements d'état
- Etablissements religieux d'état
- Etablissements orthodoxes d'état
- Reconnus non officiels (comprenant entre autres l'éducation orthodoxe privée)
- Etablissements orthodoxes exemptés
- Etablissement d'éducation culturelle particulière (établissement d'éducation secondaire orthodoxe – études religieuses seulement)



L'inscription à un établissement d'éducation :

- **Les parents doivent choisir à quelle tendance** (type d'établissement, d'après la liste ci-dessus) **ils désirent inscrire leurs enfants.**
- L'inscription à l'école est effectuée par les parents. Il faut s'adresser **au département de l'éducation de l'administration locale de votre lieu de résidence.**



Acquisition de la langue hébraïque

- Le département de l'intégration des élèves nouveaux immigrants du Ministère de l'Éducation accorde des ressources pour l'accueil et l'intégration des élèves nouveaux immigrants.
- Le département fournit à l'école des heures spéciales et des programmes spécifiques pour les élèves nouveaux immigrants, afin de leur enseigner la langue hébraïque et de combler certaines lacunes dans les diverses matières de l'enseignement.



Evaluation, examens et diplômes

- Dans l'enseignement primaire, les notes sont généralement des appréciations (bien, très bien, etc.).
- Dans les écoles secondaires, les notes vont de 0 à 100.
- A la fin du cycle scolaire, en terminale (Youd Beth), les élèves qui ont réussi les examens du baccalauréat d'état reçoivent un diplôme du baccalauréat. Les examens pour le baccalauréat se déroulent en Kita Youd Aleph et Youd Beth [1^{ère} et terminale].
- Les élèves nouveaux immigrants ont le droit de passer les examens du baccalauréat d'état spécialement adaptés pour nouveaux immigrants.
- Des précisions concernant les facilités aux examens du baccalauréat peuvent être obtenues par l'intermédiaire de l'établissement dans lequel les élèves étudient qui s'adressera au service des examens du Ministère de l'Education. Lien sur les droits des élèves nouveaux immigrants : http://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/Olim/Odot/Hozrei_mankal/ChozerMancal.htm



Livres d'école

- Dans de nombreux établissements, le projet « **location de livres** » est en vigueur : pour une certaine somme, les élèves reçoivent les livres en début d'année, neufs ou pas mais en bon état, et ils doivent les rendre en fin d'année. Pour participer à ce projet, il faut s'inscrire à l'avance.
- Parfois, les élèves étudient au moyen d'un ordinateur ou d'une tablette.

Emploi du temps

- Les cours commencent généralement dans les écoles à 8 heures et finissent entre 12h45 et 16h, selon l'âge des élèves et le type d'établissement scolaire.
- Les jardins d'enfants commencent la journée à 8 heures et finissent à 14 heures. Les établissements qui pratiquent une longue journée d'études finissent à 16 heures. Il y a la possibilité de laisser les enfants en Tzaharon (garderie) jusqu'à 16h30 ou 17h. Cette garderie est organisée sous la responsabilité des localités et elle exige un paiement supplémentaire qui peut varier selon la localité.
- L'emploi du temps comprend des récréations. Elles permettent de manger des repas légers apportés de la maison (sandwich, fruit, boisson, etc.). Il n'y a pas la possibilité de les réchauffer ou de les garder au frais.



Tenue vestimentaire

- De nombreux établissements exigent le port d'un uniforme et les élèves portent un tee-shirt sur lequel figure l'emblème de l'école.
- Lors de certaines occasions spéciales (jour du souvenir, fêtes et cérémonies), on exige généralement des élèves de porter un haut blanc.
- Une partie des écoles religieuses et orthodoxes ont des exigences vestimentaires supplémentaires.

Paiements des parents

- Dans les écoles publiques en Israël, des paiements sont exigés des parents, d'un montant approuvé et supervisé par le Ministère de l'Éducation. Ces frais sont destinés couvrir des activités qui ne font pas partie du budget accordé par l'état, telles que excursions et sorties culturelles ainsi que les frais d'assurance pour accidents personnels.
- Les nouveaux immigrants ont droit à un « panier d'intégration » qui couvre une partie des paiements des parents. Cela signifie que les parents payent moins de frais de scolarité. La somme accordée (dans le cadre de ce « panier d'intégration ») parvient directement au secrétariat de l'établissement.

Renseignements utiles :

- Des cadres pédagogiques régionaux pour l'intégration des élèves nouveaux immigrants – la liste des cadres se trouve sur le site du département de l'intégration des élèves nouveaux immigrants.
- Des médiateurs d'éducation interculturelle francophones travaillent dans de nombreuses localités.
- Pour plus d'informations, adressez-vous au bureau du département de l'intégration des élèves nouveaux immigrants par téléphone au : **02-5603619 | 02-5603620** ou par e-mail à l'adresse **agafklitato@education.gov.il**.
- Plus d'informations sont disponibles sur le site du département : **www.education.gov.il/olim**.



Nous vous souhaitons de vous sentir chez vous en Israël